



SÉCURISER LE TÉLÉTRAVAIL

Avec la crise de la Covid-19, le télétravail s'est soudainement généralisé pour la grande majorité des entreprises. La plupart des salariés ayant télétravaillé durant la pandémie souhaitent que cette pratique se prolonge. Cette formation vous donnera les clés pour sécuriser et encadrer le télétravail dans votre entreprise.

OBJECTIFS :

- 1 Appréhender l'environnement du télétravail,
- 2 Comprendre le fonctionnement du télétravail,
- 3 Sécuriser la relation employeur / salarié.

PUBLIC :

Directeurs et RRH, personnes chargées de la gestion du personnel, assistants RH.

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, et remise d'un support pédagogique.

Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

PROGRAMME :

Définition :

- Définition et distinction avec d'autres dispositifs,
- Les différentes formes du télétravail.

Mettre en place le télétravail :

- Accord d'entreprise,
- Charte,
- Avenant au contrat de travail.

La situation du télétravailleur :

- Indemnisation de la situation du télétravailleur,
- Temps de travail,
- Égalité de traitement,
- Réversibilité.

Hygiène et sécurité :

- Charge de travail et articulation vie privée / vie professionnelle,
- Accident du travail,
- Droit à la déconnexion.



CONTACT ET INSCRIPTION :

Christiane ENGELSTEIN – SSETI

✉ formation@sseti.fr • ☎ 03 87 74 34 19

SSETI

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR